

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-2046/SG/ESJ portant recrutement d'Elèves-Instituteurs principaux et d'Elèves-Instituteurs

n° 75-2046/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

4 novembre 1975

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1975

Date du numéro

25 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont admis pour compter du 1 octobre 1975 au Cours Normal, en qualité d'élèves-instituteurs principaux, les candidats ci-après désignés : Mie Iman Ali Ahmed (CT n° 150) M. Kassim Ali Mohamed (CT n° 151) Art 2. Sont admis pour compter du 1 octobre 1975 au Cours Normal, en qualité d'élèves-instituteurs, les candidats ci-après désignés : Mlle Aïcha Mohamed Ali (CT n° 152) Mlle Ibado Ahmed Awalé (CT n° 153) M. Idriss Abdi Yabeh (CT n° 154) M. Isman Omar Moussa (CT n° 155) M. Nasser Ahmed Abdou (CT n° 156) Art 3. Les élèves instituteurs principaux visés à l'article 1 percevront mensuellement, pour compter du 1 octobre 1975, une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10^e de la rémunération perçue par un instituteur principal stagiaire (indice de traitement : 505) Art. 4 — Les élèves-instituteurs visés à l'article 2 percevront mensuellement pour compter du 1^{er} octobre 1975, une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10^e de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire (indice de traitement : 455) . Art 5 – Macssciours Idriss Abdi Yabeh et Isman Omar Moussa ne pourront être nommés instituteurs stagiaires que sur production de leur certificat de nationalité française, ou de leur carte d'identité française, pièce non produite à ce jour.